

# Votre logo «partenaire 2022»

L'appartenance de votre établissement à l'office de tourisme de la destination, est un gage de confiance qui permettra de rassurer vos potentiels clients.

## Mode d'emploi

### dans votre signature mail



1. Intégrer le logo «logo\_partenaire2022\_WEB» dans votre signature mail.
2. Intégrer le lien de votre établissement depuis notre site internet ([www.pays-horloger.com/votreetablissement/](http://www.pays-horloger.com/votreetablissement/)), sur le logo.

*Cliquer sur le lien qui vous concerne, ci-dessous :*



- [Comment intégrer une signature mail sur gmail](#)
- [Comment intégrer une signature mail sur orange](#)
- [Comment intégrer une signature mail sur outlook](#)



### sur votre site internet



1. Intégrer le logo «logo\_partenaire2022\_WEB» dans le pied de page de votre site internet.
2. Intégrer le lien de votre établissement depuis notre site internet ([www.pays-horloger.com/votreetablissement/](http://www.pays-horloger.com/votreetablissement/)), sur le logo.



*Vous avez construit vous-même votre site internet, vous allez pouvoir vous débrouiller ;-)  
Pour les autres, demandez à votre prestataire web de s'en charger :-)*



### sur vos réseaux sociaux



1. Créer une publication avec le logo «logo\_partenaire2022\_WEB» en guise de photo.
2. Intégrer le lien de votre établissement depuis notre site internet ([www.pays-horloger.com/votreetablissement/](http://www.pays-horloger.com/votreetablissement/)), dans la publication.



### sur vos flyers, cartes de visite...



Sur vos supports papier, vous pouvez intégrer le logo «partenaire2022\_EDITION».



*Le logo destiné à vos documents papier est différent, il n'est pas daté, pour éviter de «périmé» vos documents.*

